

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées par le projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'augmenter la densité résidentielle dans la zone H-137 et d'introduire un nouveau matériau de parement.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 27 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'augmenter la densité résidentielle dans la zone H-137 et d'introduire un nouveau matériau de parement.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 10 juin 2024**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Ce projet de règlement ne contient pas disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. La zone concernée est illustrée au croquis ci-dessous.
5. Le projet de règlement et le croquis peuvent être consultés de la façon suivante :
 - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
 - b) par courriel, en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

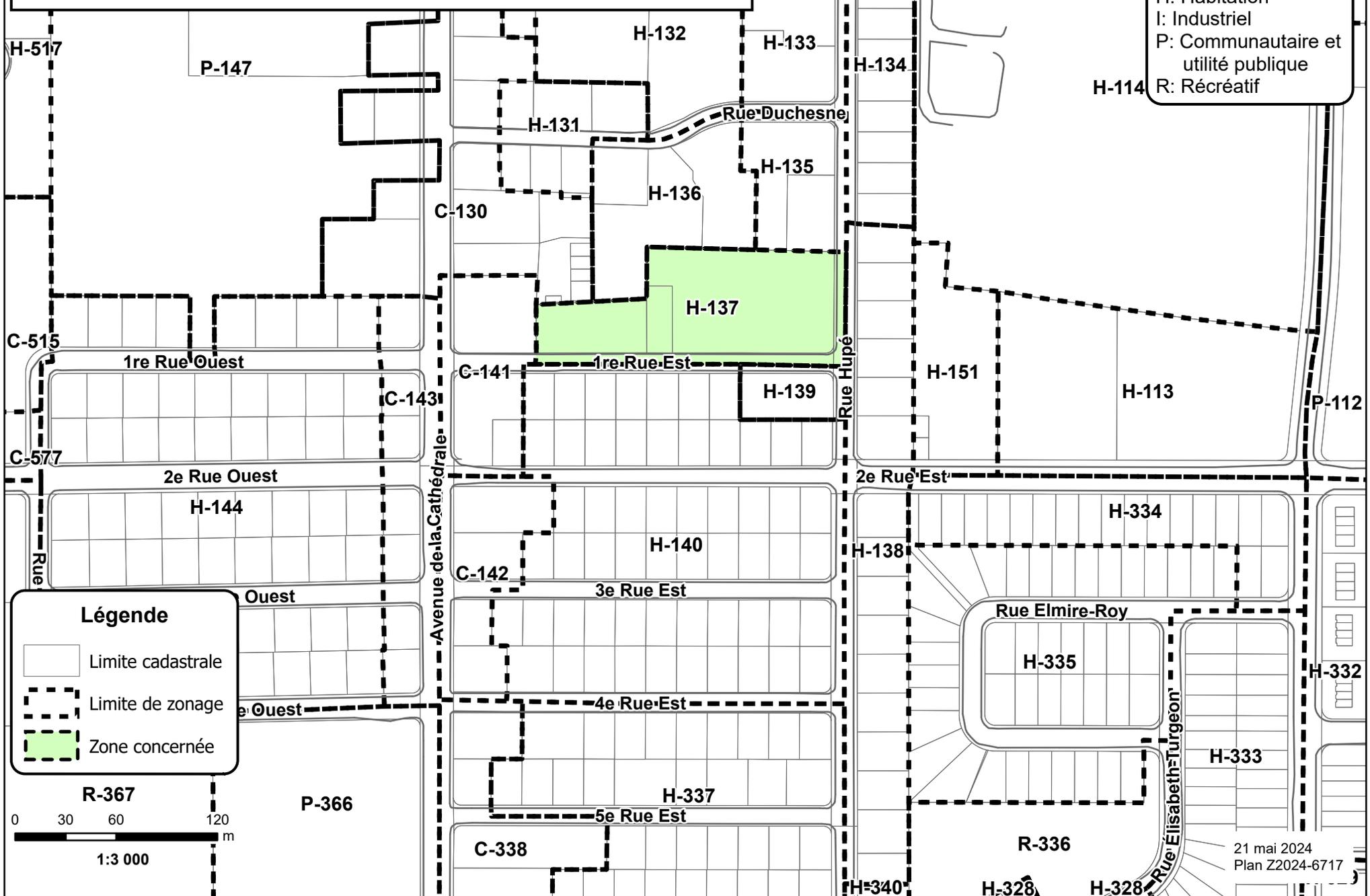
FAIT À RIMOUSKI, CE 29 MAI 2024

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 820-2014 afin d'augmenter la densité résidentielle dans la zone H-137 dans le district Saint-Robert et d'introduire un nouveau matériau de parement

Zone H-137
District Saint-Robert

- Type de Zonage**
- A: Agricole
 - AN: Aire naturelle
 - C: Commercial
 - F: Forestier
 - H: Habitation
 - I: Industriel
 - P: Communautaire et utilité publique
 - R: Récréatif



Légende

- Limite cadastrale
- - - Limite de zonage
- Zone concernée

